Appel à participation citoyenne :

« Alimentation durable : Faites germer vos idées ! »

Date d'ouverture des candidatures : du 28 mai au 31 août 2026

Conditions de participation et règlement

Pourquoi un appel à participation citoyenne sur l'alimentation ?

L'alimentation est une dimension essentielle du bien-être et de la santé humaine, ainsi qu'un levier déterminant pour adopter des modes de vie plus durables.

Cet appel à participation s'inscrit dans une démarche de territoire, visant à améliorer l'accès de tous les habitants du Pays de l'Or à une alimentation saine, équilibrée, goûteuse, riche culturellement, respectueuse de l'environnement et respectueuse des femmes et hommes qui la produisent.

Sur le territoire du Pays de l'Or, une trentaine de partenaires collaborent déjà pour traduire ces objectifs en réalité concrète, au travers du *Projet Alimentaire Territorial* (PAT).

L'engagement des citoyens et citoyennes est crucial pour donner de l'ampleur à cette démarche car ils sont, en tant que mangeurs et habitants du territoire, porteurs de savoirs, de questionnements, d'idées et de solutions innovantes. Et ce, quel que soit leur parcours, leurs centres d'intérêt et leur rapport à l'alimentation !

Cet appel à participation vise donc à donner la parole aux citoyens et favoriser leurs initiatives en matière d'alimentation durable.

Quels sont les objectifs et thématiques visés ?

L'Appel à participation citoyenne soutient les actions de portée collective, initiées par des citoyens du Pays de l'Or sur les thématiques suivantes :

Thématiques	Objectifs associés
Agroécologie et pratiques alimentaires respectueuses de l'environnement (sensibilisation)	Promouvoir des modes de production et de consommation durables
Alimentation et santé (sensibilisation)	Organiser des activités ou évènements de sensibilisation, pour faire connaître au plus grand nombre les enjeux et les impacts de notre alimentation sur la santé et la planète
Rapprochement entre producteurs et habitants, développement des circuits courts	Renforcer les liens entre mangeurs et producteurs locaux engagés pour une alimentation durable Participer au développement de circuits courts citoyens
Partage des savoirs et savoir-faire culinaires des habitants	Partager les pratiques culinaires favorables à la santé, à l'environnement et accessibles Partager et mettre en valeur le patrimoine culinaire du territoire, la qualité des produits qu'ils soient de terre, de mer ou de l'étang
Alimentation durable et de qualité ensemble et pour tous (lien social, accessibilité)	Agir pour rendre les produits locaux durables plus accessibles

Pour être éligible, un projet doit répondre à l'un de ces objectifs au moins.

Besoin d'inspiration ? Vous trouverez quelques exemples de projets éligibles en Annexe 4.

Qui peut participer et quand ?

L'Appel à participation est ouvert à tous les habitants majeurs du Pays de l'Or ainsi qu'aux association à but non lucratif du Pays de l'Or. Voici les étapes pour participer :

- Publication de l'Appel à participation : 28 mai 2026
- Réunion d'information pour les futurs candidats : ***le samedi 13 juin 2026 à 10H au siège de l'Agglomération du Pays de l'Or***
- Réponses aux questions : Jusqu'au 30 juillet 2026
- Date limite de dépôt des candidatures : 31 août 2026
- Sélection par le Comité : septembre 2026
- Etablissement d'une convention entre le porteur de projet et la collectivité : octobre 2026
- Réalisation des projets sélectionnés : à partir d'octobre 2026 (notez que les dépenses associées doivent avoir lieu avant le 1er mars 2027).

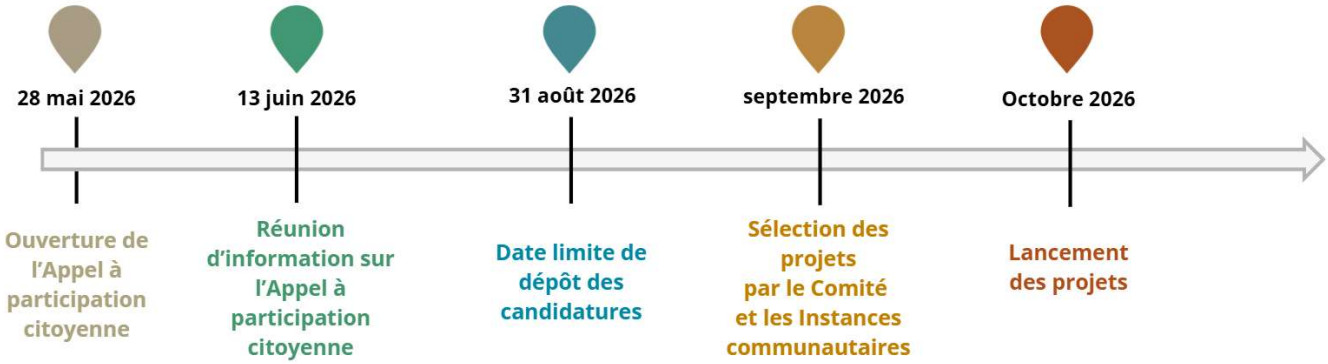

Quels projets sont éligibles ?

Un projet est éligible si :

- ☑ il est porté par un habitant ou un groupe d'habitants du Pays de l'Or, ou une association œuvrant sur le territoire,
- ☑ il est destiné aux habitants du Pays de l'Or,
- ☑ il a une portée obligatoirement collective (non réservé à un cercle privé),
- ☑ il répond à l'un des objectifs précédemment cités (voir partie « Quels sont les objectifs et thématiques visés ? »),
- ☑ il n'entre pas en concurrence avec un projet ou un évènement communal ou intercommunal,
- ☑ le budget demandé est compris entre 500 € et 2 000 €,
- ☑ le projet respecte le calendrier de l'Appel à participation ; il n'a pas démarré avant sa sélection et les dépenses associées sont réalisées avant le 1er mars 2027
- ☑ le(s) porteur(s) du projet s'engage(nt) à fournir un rapport succinct sur la réalisation du projet (cf. modèle en Annexe 5).

Quels projets ne sont pas éligibles ?

Un projet n'est pas éligible si :

- ⊗ il a un caractère lucratif,
- ⊗ il a un caractère religieux, cultuel ou politique,
- ⊗ il est réservé à un cercle privé d'individus (non ouvert),
- ⊗ il n'est pas destiné aux habitants du Pays de l'Or,
- ⊗ il génère de la pollution ou du gaspillage,
- ⊗ il est soutenu par d'autres sources de financement publics.

Quel soutien pour les projets sélectionnés ?

☐ **Avant votre réponse à l'Appel à participation :**

Un temps d'échange collectif sera proposé aux candidats, afin de :

- Mieux connaître le Projet alimentaire territorial,
- Répondre à toutes les questions sur l'Appel à participation.

☐ **Une fois votre projet sélectionné :**

- ***Un soutien pour la maturation et la réalisation du projet***

Les services de l'Agglomération et le Civam Bio 34, association partenaire du PAT, pourront vous conseiller, vous fournir des références, contacts et ressources dont vous auriez besoin pour la mise en œuvre de votre projet. Une réunion a minima en début de projet et des points réguliers seront réalisés.

- ***Une participation aux dépenses associées au projet***

L'Agglomération ne versera pas de subvention pour la réalisation des projets sélectionnés, mais financera directement, sur son budget, tout ou partie des dépenses qui y sont associées (achat direct des fournitures et services par la collectivité). Elle portera donc le projet, avec vous, ce qui donnera lieu à l'établissement d'une convention de partenariat. Les dépenses éligibles à ce soutien sont les suivantes :

- Achat de petit matériel et équipements,
- Prestations de communication (conception, frais d'impression etc.),
- Prestations de services externes (animation, formation, location, conseil…),
- Déplacement.

Elles seront réalisées en conformité avec les règles de la commande publique et dans le respect des marchés publics de la collectivité.

Le financement de l'Agglomération est plafonné à 2 000€ par projet. Au maximum 10 projets seront soutenus en 2026.

Cet appui financier est rendu possible grâce à l'aide de la DRAAF Occitanie, qui soutient le PAT du Pays de l'Or.

- ***Une communication large***

L'Agglomération et les partenaires du PAT communiqueront largement sur les projets, sur leur sélection dans un premier temps puis sur leurs réalisations.

Qui sélectionne les projets et comment ?

Les projets candidats sont examinés par un Comité de sélection, composé de représentants de structures partenaires du PAT :

- L'Agglomération du Pays de l'Or,
- Le Service Territorial des Solidarités de Mauguio,
- L'association Compostons,
- Le Comité de Développement du Pays de l'Or (CoDev),
- L'association Civam Bio 34.

Le Comité de sélection examinera les projets selon les critères d'éligibilité, d'exclusion et d'évaluation défini préalablement (voir la grille de sélection présentée en annexe 3). Il proposera la liste des projets à retenir au Conseil d'Agglomération, composé des élus.

Une notification sera alors envoyée aux porteurs de projet, et une publication des projets sélectionnés sera réalisée sur le site Internet de l'Agglomération.

Comment candidater ?

Les éléments à fournir pour candidater :

Habitants :

- Fiche de candidature comprenant une description détaillée du projet (voir annexe 1),
- Attestation sur l'honneur du porteur du projet (voir annexe 2),
- Justificatif d'identité et de domicile de moins de 3 mois du porteur de projet.

Associations :

- Le numéro de SIRET,
- Le numéro au Registre National des Associations (RNA),
- Les statuts de l'association approuvés,
- Récépissé de la publication au Journal Officiel,
- Liste des membres du bureau.

Le dépôt de ces éléments peut avoir lieu :

- en ligne : LIEN HYPERTEXTE
- ou par courrier à l'adresse suivante :

Communauté d'Agglomération du Pays de l'Or
Appel à participation citoyenne « Alimentation durable : faites germer vos idées ! »
300 avenue Jacqueline Auriol
34137 MAUGUIO Cedex

Contact et informations

- Personne référente :
  Lisa Gauvrit, Chargée du Projet Alimentaire de Territoire
  initiativecitoyenne@paysdelor.fr
  04 99 06 06 14
- Ressources utiles :
  https://paysdelor.fr/les-actions/alimentation-durable-et-agriculture/projet-alimentaire-territorial/